

NUCLEAIRE : plus de 31 M€ de sanctions pour une entente illégale concernant le démantèlement du site de Marcoule

A l'issue d'une enquête pour pratiques anticoncurrentielles, l'[AUTORITE DE LA CONCURRENCE](#) / **T** : 01.42.96.33.62 a infligé 31,2 millions d'euros de sanctions financières imposées à six entreprises impliquées dans le démantèlement d'installations nucléaires sur le site de Marcoule dans le Gard. Les six entreprises sont une filiale de [VINCI](#) / **T** : 01.47.16.35.00 (Nuvia Process), Bouygues Construction Expertises, la Snef, Spie Nucléaire, Endel (alors propriété d'Engie) et [ONET](#) / **T** : 04.91.23.22.21.